

Troisième suite de la Réponse du Marquis de...
à la Lettre d'un Prélat au sujet du Cardinal
Alberoni.

Suite de la
Lettre con-
cernant le
Cardinal Al-
beroni.

..... Voici les nouveaux moyens que cette Eminence mit en usage pour fournir à ces nouvelles dépenses. (Voyez ce qui précède dans les autres journaux.) Il introduisit en Biscaye une Gabelle à contre-tems, & soumit aux Doñians toutes les Marchandises de la Province. Ce coup hardi offensa vivement tous les Habitans du País, qui se virent dépouillés de tous les Privilèges & immunités que les Rois leur avoient accordés en récompense de leur constante fidélité, & qui d'ailleurs étoient nécessaires pour la conservation de ce País, à cause de sa stérilité naturelle. Il est vrai que ces franchises donnoient occasion à mille contrebandes, qui diminuoient les revenus du Roi dans la Castille; mais on y pouvoit remédier facilement, sans soumettre les Naturels de la Province à ces nouvelles Impositions. Le Cardinal n'avoit garde de faire attention aux Privilèges des Particuliers, puis qu'il n'en fit point à ceux des Ecclésiastiques, qui furent compris dans ces nouveaux Impôts, quoi qu'on l'eût informé que les Religieux Mandians avoient obtenus en divers tems, & sur tout en 1713., une Sentence contradictoire, par laquelle le Conseil les déclaroit exempts de toutes Gabelles, de Décimes, & d'Entrée. Vous pourrez, Monseigneur, dans une seconde Edition de votre Lettre, insérer encore ceci au fameux Article du respect que Son Eminence a toujours conservé pour l'Etat Ecclésiastique.

Pour remplir ses coffres, il supprima le Droit de Logement, dont jouissoient de tems immémorial tous les Domestiques des Rois Catholiques. Il continua aussi